

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 19 juin 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de juin 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Katy Paré, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et Associés est présente.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Jacques Bergeron, maire de la Municipalité de Milan et monsieur Francis Bélanger, maire de la Municipalité de Courcelles sont absents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Le point *16.3 Rapport financier pour l'année 2018* sera traité après le point 7.0 Bons coups.

Le point *16.6 Renouvellement de notre contrat d'assurance municipale avec la MMQ* est reporté.

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia, les points suivants :

- Travaux de fermeture des centres Desjardins
- Canadaman/woman
- Salaire des maires
- Plastiques agricoles

2019-120**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2019
- 6.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 **AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
 - 8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
 - 8.3 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – REGISTRE ANNUEL DES PROJETS
 - 8.4 CONFORMITÉ DU PROJET D'EXCLUSION DES LOTS 5 689 670, 5 963 348, 5 687 274, 5 687 275 ET 5 687 280, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
- 9.0 **ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
 - 9.2 FINANCEMENT, CAMPAGNE RÉGIONALE DE SENSIBILISATION SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (FONDS HYDRO-QUÉBEC)
 - 9.3 PRÉCISIONS DU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS AU LAC MÉGANTIC

10.0 TRANSPORT

- 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
- 10.2 DEMANDE AU MTQ – RÉFECTION DE LA ROUTE 108 POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 11.2 PROBLÉMATIQUE DES COMMUNICATIONS VIA TÉLÉAVERTISSEURS
- 11.3 TRAVAUX DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – 2^E VERSION
- 11.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11.5 DÉJEUNER POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
- 11.6 RÈGLEMENTS HARMONISÉS
- 11.7 DEMANDE D'APPUI - AIDE FINANCIÈRE POUR DE L'ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE NAUTIQUE
- 11.8 TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

- 12.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
- 12.2 DEMANDE D'APPUI – ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) ÉVALUATEUR-ESTIMATEUR EN BÂTIMENT

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

- 13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
- 13.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
- 13.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
- 13.4 ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
- 13.5 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018-2019 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

13.6 PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2019-2020 AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

13.7 AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

14.0 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

15.0 **PROJETS SPÉCIFIQUES**

15.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

15.2 INTERNET HAUTE VITESSE : PRÉSENTATION DU RAPPORT DE BC2 TACTIQUE

15.3 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE DES FINISSANTS 2019 – POLYVALENTE MONTIGNAC

15.4 PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

15.5 COMITÉ DU JURY – ŒUVRE D'ART DE LA RICEMM

16.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

16.1 COMPTES À PAYER

16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MAI 2019

16.3 RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018

16.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

16.5 NOMINATION DU MINISTRE DES FINANCES - RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

16.6 RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ

16.7 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

16.8 CONGRÈS DE LA FQM – RÉSERVATION D'UN BLOC DE CHAMBRES

16.9 SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE JUILLET

17.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- COGESAF
- COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac

- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit
- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité voie de contournement
- Comité 2025

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 **VARIA**

20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Fondation Hydro-Québec pour l'environnement**
 - Réponse favorable, suite à l'étude de notre dossier de demande de financement pour le projet « Campagne régionale de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes (PEE) ». En raison de la pertinence et de la qualité de notre projet, une aide financière de 37 500 \$ nous est accordée.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - Accusé réception de notre politique de gestion contractuelle. Cette politique doit être publiée et accessible en tout temps.
- **Municipalité de Lambton**
 - Convention signée pour l'octroi d'une aide financière au Fonds du bassin versant.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Fonds local d'investissement (FLI)**
 - Communiqué de presse « Plan de relève réussi chez Airconfort Dodier inc. Pour une troisième génération ».
- **La Brigade verte**
 - La MRC est fière d'annoncer qu'en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), deux étudiants parcourront cet été les 20 municipalités du territoire pour promouvoir les bonnes habitudes en gestion des matières résiduelles.
- **Salon de l'emploi**
 - Les partenaires de la MRC du Granit sont heureux de vous inviter à participer au Salon de l'emploi de la région de Mégantic, le 11 mai 2019 au Centre Sportif.
- **Fonds bassin versant**
 - Des investissements locaux de plus de 50 000 \$ pour la protection des lacs. L'appel de projets lancé au début de l'année visant à soutenir des initiatives locales en protection des cours d'eau et des lacs de la région, le Fonds bassin

versant de la MRC du Granit, permet de travailler à la réalisation de quatre projets en 2019.

➤ **Fonds de développement de la MRC du Granit**

- La Société de développement économique du Granit (SDEG) est heureuse d'annoncer que dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement de la MRC du Granit (FDMG), pour l'appel de projets de l'hiver 2019, des sommes sont remises afin de soutenir deux projets. Les projets de la Maison du Granit et de Points jeunesse du Granit, se partagent une enveloppe de 47 051 \$ dont l'investissement total de ces projets sur le territoire représente 69 085 \$.

➤ **Quartier artisan prend un nouvel élan**

- Seule organisation au Québec entièrement vouée à l'accompagnement des artisans entrepreneurs, prend un nouvel élan à Lac-Mégantic grâce à la mobilisation de partenaires locaux et régionaux. Un nouveau conseil d'administration est mis en place afin de poursuivre son développement et amplifier ses retombées à Lac-Mégantic et dans la région.

COURRIER

➤ **Autorité des marchés publics**

- Nouvelle entité responsable de la surveillance des marchés publics et de l'application des lois et des règlements encadrant les contrats publics au Québec, l'Autorité des marchés publics (AMP) a mis en place un important volet de son mandat le 25 mai dernier : le traitement des plaintes en matière d'octroi de contrats publics, ainsi que la communication de renseignements.
- Désire attirer notre attention sur le fait que les avis d'appels d'offres publics publiés au SEAO pour lesquels la dépense est supérieure ou égale au seuil d'appels d'offres publics applicables doivent maintenant indiquer la date limite de dépôt des plaintes. Cette date est déterminée en ajoutant à la date de l'avis d'appel d'offres une période correspondant à la moitié du délai de réception des soumissions, laquelle période ne peut toutefois être inférieure à 10 jours.

➤ **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

- Dans le cadre du mandat d'enquête sur le *Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic*, demande de désigner une ou plusieurs personnes-ressources pour répondre aux interrogations de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet.

➤ **BC2**

- Offre de service de la firme de services-conseils pour nous accompagner afin que le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) soit complété avant l'échéance fixée.

➤ **Cégep Beauce-Appalaches**

- En guise de reconnaissance, le Cégep dévoilera une plaque mentionnant les noms des premiers partenaires qui ont cru au projet et qui contribuent, encore aujourd'hui, à offrir une formation collégiale à la portée des étudiants de la région. Notre organisme occupera une place de choix.

➤ **Chambre de commerce région de Mégantic**

- Invitation et formulaire d'inscription au Tournoi de golf des gens d'affaires, le mercredi 12 juin 2019 au Club de golf de Lac-Mégantic.

➤ **CIUSSSE-CHUS**

- Brochures d'information concernant la maladie de Lyme : « Profitez du plein air sans tiquer », « Outils identification », « Plan action maladie de Lyme » et « Avant qu'une tique vous pique ».

➤ **Maison de la Famille du Granit**

- Annonce de l'événement « Bolides en ville » qui se déroulera le dimanche 9 juin prochain dans le stationnement du Maxi Lac-Mégantic.

➤ **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Annonce que 252 000 \$ est mis à notre disposition pour l'année 2019-2020 dans le cadre du programme RénoRégion.

➤ **Ministre responsable des Aînés et des proches aidants**

- Nous invite à participer à l'appel de projets du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) en cours jusqu'au 19 juin.
- **Ministère des Transports**
 - Suite à la réception concernant une étude de faisabilité sur la centralisation de l'ensemble des activités de triage dans le parc industriel de Lac-Mégantic et l'engagement financier de Transports Canada ; une analyse plus détaillée des coûts et des aspects techniques est nécessaire.
- **MRC de Beauce-Sartigan**
 - Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-37, la Ville de Saint-Georges devra modifier, dans un délai de six mois, son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux nouvelles délimitations du périmètre urbain.
 - Résolution no. 2019-05-097 ; les municipalités disposent d'un délai maximal de vingt jours pour transmettre à la MRC un avis portant sur le règlement no. 2004-71-37.
- **MRC de Coaticook**
 - Résolution no. CM2019-04-77 ; d'appuyer la démarche de Sherbrooke Innopole et de confirmer l'intérêt de la MRC de Coaticook à contribuer financièrement au Fonds régional en capital de risque « Catalyse » à la condition que la composition à venir de la société en commandite comprenne une expertise en agroalimentaire.
- **MRC du Haut-Saint-François**
 - Projet de règlement no. 484-19 intitulé *Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de créer la nouvelle affectation Centre régional de traitement, de valorisation et de transformation des matières résiduelles.*
- **MRC des Laurentides**
 - Lettre d'appui gabarit concernant la possibilité d'offrir une formation menant à l'attestation d'études collégiales (AEC) Évaluateur-estimateur en bâtiment considérant la rareté de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine en région.
- **MRC des Pays-d'en-Haut**
 - Résolution no. CM 90-04-19 pour donner son appui à notre résolution no. 2019-60 concernant notre demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), de reconsidérer les restrictions reliées à l'utilisation des sacs compostables dans les lieux de compostage de catégories 1 et 2.
- **MRC de Pontiac**
 - Demande d'appui aux MRC afin de demander au gouvernement une aide financière pour l'achat d'équipements de sauvetage nautique.
- **Municipalité d'Audet**
 - Résolution no. 2019-126 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.
 - Résolution no. 2019-116 ; prend entente avec Valoris pour permettre la valorisation de leurs matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019.
- **Municipalité de Lac-Drolet**
 - Résolution no. 2019-05-012 ; prend entente avec Valoris pour permettre la valorisation de leurs matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019.
- **Municipalité de Lambton**
 - Convention signée pour l'octroi d'une aide financière au Fonds du bassin Versant.
- **Municipalité de Notre-Dame-des-Bois**
 - Résolution no. 2019-05-88 ; acceptation de la proposition d'entente sur le traitement des matières compostables avec Valoris.

- Résolution no. 2019-05-85 ; s'engage à poursuivre ses initiatives en matière de réduction de gaz à effet de serre en adhérant et adoptant la déclaration d'urgence climatique.
- **Municipalité de Piopolis**
 - Résolution no. 2019-05-91 ; prend entente avec Valoris pour permettre la valorisation de leurs matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.
- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Résolution no. 2019-05-164 ; acceptation de la proposition d'entente sur le traitement des matières compostables avec Valoris.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
 - Accepte de défrayer les coûts pour avoir accès au serveur sécurisé « Première Ligne ».
 - Résolution no. 2019-05-114 ; prend entente avec Valoris pour permettre la valorisation de leurs matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.
- **Municipalité de Saint-Sébastien**
 - Résolution no. 05-121-2019 ; prend entente avec Valoris pour permettre la valorisation de leurs matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.
 - Résolution no. 05-129-2019 ; s'engage à poursuivre ses initiatives en matière de réduction de gaz à effet de serre en adhérant et adoptant la déclaration d'urgence climatique.
- **Municipalité de Stornoway**
 - Avis de mise en vigueur du règlement no. 2017-502 afin de modifier les dispositions relatives à la dimension et aux nombres en lien avec les bâtiments accessoires.
 - Résolution no. 2019-05-125 ; prend entente avec Valoris pour permettre la valorisation de leurs matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.
- **Présence zoomrooms**
 - Offre de service et de matériel pour de la vidéoconférence.
- **Sûreté du Québec**
 - Les policiers du poste de la MRC du Granit invitent les citoyens à venir échanger avec eux dans le cadre de l'activité « Café avec un policier », le 14 mai, entre 9 h et 11 h au restaurant Tim Horton's .

REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Quorum
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2019

2019-121

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Aucun sujet n'est traité.

7.0

BONS COUPS

Monsieur Guy Brousseau, maire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, mentionne l'installation d'un « skate park » à l'endroit de la patinoire.

Monsieur Michel Ouellet, maire de la Municipalité de Lac-Drolet, mentionne le nouveau fonctionnement de la vidange des boues d'installations septiques qui a généré très peu d'appels et qui semble donc très bien fonctionner en plus des chauffeurs prévenants et courtois.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne la nouvelle exposition photo extérieure le long de la piste cyclable.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, mentionne les 30 années de services de la directrice générale de la Municipalité, madame Martine Rouleau, lesquels ont été aussi soulignés lors du colloque de l'ADMQ.

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, mentionne le Grand tour du lac auquel 475 repas ont été servis à la halte de Piopolis, et ce, malgré la température incertaine.

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet, souligne les améliorations qui ont été faites à la Maison du Granit et invite les maires à la revisiter.

Je mentionne aux maires que Radio-Canada a présenté un reportage sur le respect de la réglementation contre la pollution lumineuse. Le [reportage](#) est présenté aux maires.

16.3

RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018

Madame Katy Paré, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et Associés rencontre le conseil afin de déposer et présenter le rapport financier 2018 de la MRC. À cet effet, les principales parties du rapport de l'auditeur sont remises à chacun des maires. À l'aide de ce document, le bilan, l'état des revenus et dépenses, l'état des activités d'investissement et l'état des surplus sont présentés. Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée.

2019-122**RAPPORT FINANCIER 2018**

ATTENDU QUE le personnel de la MRC et nos auditeurs de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont monté et vérifié les états et rapports financiers de la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour l'année 2018;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés et discutés à la séance du conseil de ce 19 juin 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le rapport financier préparé et vérifié pour l'année 2018 soit accepté et approuvé tel que présenté.

QU'une copie de ce document soit envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément aux exigences du Code municipal en cette matière et aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.3

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – REGISTRE ANNUEL DES PROJETS**2019-123****PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – REGISTRE ANNUEL DES PROJETS ET RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été confié à l'ensemble des MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le registre annuel des projets pour l'année 2018-2019 a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de l'année 2018-2019 a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE les maires ont pris connaissance de ces documents;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le registre annuel des projets 2018-2019, de même que le rapport financier pour l'année 2018-2019 dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame le préfet de la MRC à signer ces deux documents au nom de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame le préfet pour signer le bilan de la planification annuelle, le registre annuel des projets et le rapport financier pour chacune des années du programme, conditionnellement à l'adoption des bilans, registres annuels et rapports financiers par la Table des MRC de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

CONFORMITÉ DU PROJET D'EXCLUSION DES LOTS 5 689 670, 5 963 348, 5 687 274, 5 687 275 ET 5 687 280, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

2019-124

CONFORMITÉ DU PROJET D'EXCLUSION DES LOTS 5 689 670, 5 963 348, 5 687 274, 5 687 275 ET 5 687 280, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire exclure de la zone agricole les lots 5 689 670, 5 963 348, 5 687 274, 5 687 275 et 5 687 280 ;

ATTENDU QUE la superficie proposée était de 1,6 hectares;

ATTENDU QUE le lot appartient à M. Guy Proteau ;

ATTENDU QUE le projet permettra la mise en place de résidences ;

ATTENDU QUE les lots sont situés à proximité de la zone de villégiature de la municipalité;

ATTENDU QUE les C.C.A local et de la MRC approuvent la demande en raison de son faible impact envers l'agriculture;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande d'exclusion des lots 5 689 670, 5 963 348, 5 687 274, 5 687 275 et 5 687 280, municipalité de Lambton, en raison de son faible impact pour l'agriculture et sa conformité envers le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la dernière rencontre.

9.2

FINANCEMENT, CAMPAGNE RÉGIONALE DE SENSIBILISATION SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (FONDS HYDRO-QUÉBEC)

2019-125**ENGAGEMENT FINANCIER AU PROJET CAMPAGNE RÉGIONALE DE SENSIBILISATION SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PEE)**

ATTENDU le projet *Campagne régionale de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes (PEE)*, ayant pour objectif de lutter contre la propagation des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU la valeur totale du projet de 74 171 \$ s'échelonnant sur deux ans;

ATTENDU l'acceptation d'un financement par la Fondation de la Faune du Québec pour une somme de 25 000 \$, via son programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes;

ATTENDU l'acceptation d'un financement par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement pour une somme de 37 500 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit confirme sa contribution financière au projet à la hauteur de 11 671 \$, somme représentant les services professionnels à l'interne attirés au projet qui sont ceux du coordonnateur à la gestion des cours d'eau et de l'agente aux communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

PRÉCISIONS DU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS AU LAC MÉGANTIC

2019-126**DEMANDE AUPRÈS DE TRANSPORT CANADA DE PRÉCISIONS DU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS POUR LE LAC MÉGANTIC ET LE LAC AUX ARAIGNÉES**

ATTENDU le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, règlement de compétence fédérale;

ATTENDU QUE ce règlement possède des restrictions pour le lac Mégantic et le lac aux Araignées depuis 1993 et 1994 et suite à la demande des 4 municipalités riveraines des lacs, soit Lac-Mégantic, Frontenac, Piopolis et Marston;

ATTENDU QUE le positionnement géographique des zones de restrictions mentionnées au règlement n'est pas précis en raison de l'imprécision des outils disponibles à l'époque;

ATTENDU QUE ces imprécisions compromettent l'affichage sur les lacs, nuisant ainsi à l'application dudit règlement par les autorités responsables;

ATTENDU QU'une meilleure application est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et aussi la protection des milieux naturels sensibles tels que le marais du lac Mégantic;

ATTENDU QU'un comité technique formé de représentants du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), de l'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM), de la MRC du Granit et de la Ville de Lac Mégantic ont conjointement élaboré des propositions de précisions audit règlement, ci-jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE ces propositions de précisions n'ont pas un sens plus restrictifs que l'actuel règlement;

ATTENDU QUE les membres des quatre conseils municipaux appuient cette démarche, ainsi que le Comité Consultatif en Environnement de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à Transports Canada d'apporter les modifications au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, telles que proposées au document ci-annexé.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée aux 4 municipalités, soit Lac-Mégantic, Frontenac, Piopolis et Marston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	TRANSPORT
------	-----------

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Madame le préfet informe les maires que la prochaine rencontre est prévue le 24 septembre 2019. Elle souligne qu'aujourd'hui, dans le cadre du 40^e anniversaire de Trans-Autonomie, des cadeaux seront remis aux utilisateurs réguliers pour les remercier de leur fidélité.

2019-127

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME CLAIRE OUELLETTE POUR SES 40 ANS DE SERVICES – TRANS-AUTONOMIE

ATTENDU QUE Trans-Autonomie a été mis en service en 1979;

ATTENDU QUE depuis 40 ans l'organisme dessert la population en transport adapté et collectif;

ATTENDU le taux croissant du nombre d'usagers qui démontre l'excellence du service;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit félicite et remercie madame Claire Ouellette, directrice générale de Trans-Autonomie, et ce, depuis 40 ans pour sa fidélité, son implication et sa volonté de toujours desservir de mieux en mieux la population du territoire en étant à l'affût des différents besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2

DEMANDE AU MTQ – RÉFECTION DE LA ROUTE 108 POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS

2019-128

DEMANDE DE MISE À NIVEAU D'UNE PARTIE DE LA ROUTE PROVINCIALE 108 POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES USAGERS

ATTENDU QUE la construction de la route #108 remonte à 1950 et qu'elle a eu très peu d'améliorations afin de répondre aux besoins au niveau de la sécurité par rapport à la circulation actuelle;

ATTENDU QUE la route provinciale #108 traverse le nord de la MRC du Granit d'est en ouest touchant 4 municipalités;

ATTENDU QUE la route provinciale #108 est un axe de transport prioritaire reliant Sherbrooke, la Beauce et Québec;

ATTENDU QUE la circulation, entre autres des camions lourds et des véhicules récréotouristiques, est importante sur ce tronçon;

ATTENDU QUE la route provinciale #108 est l'une des principales portes d'entrée touristique de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE les données de débit routier ont amené la MRC du Granit à se pencher sur l'évolution de l'achalandage des routes principales de son territoire;

ATTENDU QUE le trafic lourd est devenu de plus en plus important au fil du temps;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une priorité pour la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la configuration de la route doit tenir compte de la réalité du trafic actuel;

ATTENDU QUE certains secteurs du tronçon comportent différentes problématiques au niveau de la sécurité des usagers et de la fluidité de la circulation et nécessiteraient une mise à niveau;

ATTENDU QUE des modifications, dans 8 secteurs ciblés, au niveau de l'ajout de voies d'évitement et de voies de dépassement représentent la solution aux problématiques vécues actuellement;

ATTENDU QUE la MRC a élaboré un projet des modifications à apporter, lequel est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit exige du ministère des Transports d'inclure les travaux, lesquels sont présentés en annexe à la présente résolution, dans sa programmation de mise à niveau des routes, et ce, en priorité afin de rendre

sécuritaire un tronçon de la route #108 qui traverse le nord de la MRC du Granit d'est en ouest touchant 4 municipalités du territoire.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit exige du ministère des Transports de lui fournir un échéancier des travaux prévus dans son prochain plan triennal.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, à la direction régionale du ministère des Transports du Québec, ainsi qu'aux députés provinciaux monsieur François Jacques, député de Mégantic et monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

PROBLÉMATIQUE DES COMMUNICATIONS VIA TÉLÉAVERTISSEURS

2019-129

PROBLÉMATIQUE DES COMMUNICATIONS – FIN DU SERVICE DES TÉLÉAVERTISSEURS

ATTENDU QUE Bell Canada a annoncé qu'il mettait fin au service de téléavertisseurs le 30 juin 2019;

ATTENDU QUE pour de nombreuses municipalités au Québec, dont quelques-unes sur le territoire de la MRC du Granit, le téléavertisseur est utilisé par quelques services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le téléavertisseur s'avère pour quelques municipalités du territoire de la MRC du Granit, le seul lien avec la centrale d'appels d'urgences;

ATTENDU QUE la défaillance de couverture du réseau cellulaire du territoire de la MRC du Granit permet de craindre le pire quant à la réponse des pompiers aux interventions d'urgences et ne permet donc pas d'envisager cette solution de remplacement;

ATTENDU QUE dans ce contexte le téléavertisseur est primordial, voire vital pour assurer la sécurité des citoyens;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique exige aux MRC une force de frappe et un temps de réponse prédéterminés des pompiers, lesquels sont inscrits au schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est inquiète de ne pas pouvoir répondre aux exigences du ministère en ne pouvant pas prévoir le nombre de pompiers répondant aux interventions;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) et au gouvernement fédéral d'exiger des fournisseurs de télécommunications de maintenir le service de téléavertisseurs considérant les

problématiques que cela amènera pour plusieurs municipalités du Québec.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC), à Bell Canada, à la Fédération québécoise des municipalités, au ministère de la Sécurité publique, aux 2 paliers du gouvernement ainsi qu'à la députation provinciale et fédérale, soit à monsieur François Jacques, député de Mégantic, monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, monsieur Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable et aux MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

TRAVAUX DE RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES
INCENDIE – 2^E VERSION

2019-130

**TRAVAUX DE RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES
INCENDIE – 2^E VERSION**

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC du Granit est en vigueur depuis le 20 juin 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC doit réviser son Schéma au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE le processus de révision débute par l'adoption d'une résolution d'intention l'enclenchant;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit informe le ministère de la Sécurité publique ainsi que ses municipalités membres qu'elle enclenche le processus de révision de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet informe les maires qu'une rencontre a eu lieu le 31 mai dernier. Elle ajoute que le questionnement d'un maire quant au projet de loi provincial en lien avec la légalisation du cannabis a été discuté et que tant que ce dernier ne sera pas adopté, aucun autre règlement ne sera soumis aux municipalités. Elle ajoute que d'ici à l'adoption de la loi provinciale, les municipalités ayant adopté un règlement seront protégées dans le cas où des problématiques surviendraient.

Des discussions ont lieu au niveau de la facturation qui est faite aux municipalités dans le cadre de recherches d'individus menées par la Sûreté du Québec, laquelle fait appel à des services incendie pour obtenir du renfort dans les recherches. Il est convenu que ce sujet soit discuté lors de la prochaine rencontre du comité de sécurité publique et que des validations soient faites auprès du ministère de la Sécurité publique.

11.5

DÉJEUNER POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

2019-131

**FÉLICITATIONS ET DEMANDE DE RECONDUCTION DU DÉJEUNER
DU DIRECTEUR DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA FONDATION
QUÉBÉCOISE DU CANCER**

ATTENDU QUE le 27 mai dernier se tenait la 7^e édition du déjeuner du directeur au profit de la Fondation québécoise du cancer;

ATTENDU QUE les fonds amassés par le déjeuner du directeur permettent d'offrir des jours d'hôtellerie à des citoyens de la MRC devant subir des traitements contre le cancer;

ATTENDU QUE le déjeuner du directeur est connu et attendu par la population du Granit de par le besoin considérable sur le territoire;

ATTENDU QUE l'événement permet un rapprochement agents/citoyens qui permet de faire connaître davantage les policiers qui desservent leur région et offre l'opportunité de développer un lien de confiance;

ATTENDU QU'en 2018 les élus de la MRC du Granit ont accepté de reprendre le flambeau, à la dernière minute, pour l'édition de 2018 afin de ne pas priver les malades de cette aide importante à leur guérison, mais qu'un moins grand engouement s'est fait sentir et que par conséquent moins de fonds ont pu être amassés;

ATTENDU le haut taux de réussite de cette 7^e édition en mai dernier;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit félicite et remercie les membres du poste du Granit de la Sûreté du Québec pour la réussite de la 7^e édition du déjeuner du directeur au profit de la Fondation québécoise du cancer.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit souligne à la Sûreté du Québec, l'importance de cet événement qui permet d'offrir des services d'hôtellerie à des citoyens de la MRC devant subir des traitements contre le cancer.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au directeur du centre de service MRC-Richmond de permettre la reconduction pour l'an prochain du déjeuner du directeur pour la Fondation québécoise du cancer et d'en assurer la gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6

RÈGLEMENTS HARMONISÉS

J'informe les maires qu'une partie des règlements harmonisés a été envoyée aux municipalités pour adoption. J'ajoute que si toutefois des municipalités ont des demandes de modifications à apporter aux règlements, le comité se rencontrera une fois par année, en début d'année, pour revoir la réglementation et procéder à des modifications si cela est nécessaire.

11.7

DEMANDE D'APPUI - AIDE FINANCIÈRE POUR DE L'ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE NAUTIQUE

2019-132

APPUI - AIDE FINANCIÈRE POUR DE L'ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE NAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le rapport du Protecteur du citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier : une desserte à optimiser pour sauver des vies;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier, qui découle de ce rapport;

CONSIDÉRANT QUE ce cadre de référence s'est concentré, dans un premier temps, sur intervention de sauvetage dans le but de transporter une personne blessée située dans une zone hors route vers une ambulance ou un hôpital;

CONSIDÉRANT QUE, par l'entremise du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, la MRC de Pontiac s'est dotée d'un plan local d'intervention en milieu isolé et a fait l'achat d'équipement de sauvetage nécessaire à ce PLIU;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'équipement de sauvetage nautique n'était pas subventionné par ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le sauvetage peut prendre différentes formes : sauvetage pour évacuer des blessés ou sauvetage sans blessé, sauvetage en espace clos, nautique ou sur glace, vertical ou en hauteur, sauvetage en forêt ou dans un sentier de motoneige ou de VTT et désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du Protecteur du citoyen fait référence à ces types de sauvetage et non seulement qu'aux sauvetages dans le but de transporter une personne blessée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac contient un total de 13 047 cours d'eau et lacs pour une superficie de 1440 km²;

CONSIDÉRANT QUE la rivière des Outaouais longe le territoire de la MRC d'est en ouest, incluant 14 des 18 municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT l'ampleur de ce cours d'eau et l'importance des activités récréotouristiques qu'il apporte;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac déplore que l'achat d'équipements de sauvetage nautique ne soit pas financé par ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'aucun service de sécurité incendie situé sur le territoire de la MRC de Pontiac n'est équipé pour ce type de sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE les équipements utilisés à l'heure actuelle pour les interventions d'urgence, en plus d'être inadéquats pour le sauvetage nautique, sont situés à une grande distance des cours d'eau;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'appuyer la MRC de Pontiac dans sa demande au gouvernement d'une aide financière pour l'achat d'équipements de sauvetage nautique.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au gouvernement ainsi qu'à la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.8

TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

Madame le préfet annonce aux maires que monsieur Andy Kirouac, technicien en prévention incendie de la MRC, a annoncé son départ. J'informe les maires qu'un appel de candidatures sera lancé prochainement.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de mai, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

12.2

DEMANDE D'APPUI – ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)
ÉVALUATEUR-ESTIMATEUR EN BÂTIMENT

Il est convenu de ne pas appuyer la présente demande.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Madame France Bisson, président du comité consultatif loisirs, a déposé aux maires un document en lien avec l'assemblée générale annuelle du Conseil sport loisir de l'Estrie, laquelle a eu lieu le 23 mai dernier.

13.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Madame le préfet explique que la dernière rencontre, qui a eu lieu le 29 mai dernier, n'a porté que sur la sélection des projets au fonds de développement culturel.

13.4

ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2019-133**ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU QUE la MRC du Granit dispose d'un montant de 17 500 \$ à son « Fonds de développement culturel », et ce, suite à l'entente que nous avons signée avec le ministère de la Culture et des Communications en cette matière;

ATTENDU QUE le Comité consultatif culturel de la MRC du Granit a reçu et procédé à l'analyse des projets suivants :

- « Artisan en résidence », Association touristique et culturelle de Piopolis;
- « Développement de la relève musicale scène et studio », Cégep Beauce-Appalaches (centre Lac-Mégantic);
- « À la découverte de la région de Mégantic », Rang 1 – Direction culture;
- « L'écho de l'écume volet 3 : Médiation culturelle en milieu scolaire et développement », Chemins errants;
- « Soirée découverte – jeunes musiciens de la région », Comité culturel de Piopolis;
- « Implantation du club de lecture dans les SAE », La constellation du Granit;
- « Travaux du clocher de l'église St-Samuel », Fabrique Notre-Dame-des-Amériques;
- « Transmission du patrimoine culturel, le tissage », Cercle des Fermières de Ste-Cécile;
- « Traversée internationale du lac Mégantic et Lac en fête », Lac en fête;
- « Rencontres artistiques parents-enfants », Maison de la famille;
- « Activité régulière », Moulin Bernier;
- « Mémoires collectives », Comité de développement de Lac-Drolet;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance des recommandations de son comité consultatif culturel;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte, suite aux recommandations du comité consultatif culturel de la MRC, d'accorder les aides financières suivantes :

- « Artisan en résidence », Association touristique et culturelle de Piopolis, 3 500 \$;
- « À la découverte de la région de Mégantic », Rang 1 – Direction culture, 4 000 \$;
- « Rencontres artistiques parents-enfants », Maison de la famille, 4 000 \$;
- « Mémoires collectives », Comité de développement de Lac-Drolet, 2 250 \$;

QUE ces argents soient versés à même les sommes prévues à l'entente de développement culturel de 2019 sur réception et acceptation de preuve de réalisation des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018-2019 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

2019-134**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018-2019 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a signé avec la MRC du Granit, en décembre 2016, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC un montant minimal de 754 821 \$ annuellement, et ce, pour les années 2017 à 2020, dans le cadre du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une somme de 798 361 \$ à la MRC du Granit, et ce, pour l'année 2018-2019;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à la Société de développement économique du Granit (SDEG) l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2019-114 adoptée le 15 mai 2019, a distribué à la SDEG, des sommes tirées du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est à faire approuver son rapport d'activités dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2018-2019, prenant fin le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé aux maires ledit rapport d'activités et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport d'activités au 31 mars 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2018-2019.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE soit déposé sur le site Internet de la MRC du Granit, le rapport d'activités du Fonds de développement des territoires pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2019-2020 AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**2019-135****PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2019-2020 AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a signé avec la MRC du Granit, en décembre 2016, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC un montant minimal de 754 821 \$ annuellement, et ce, pour les années 2017 à 2020, dans le cadre du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une somme de 885 275 \$ à la MRC du Granit, et ce, pour l'année 2019-2020;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à la Société de développement économique du Granit (SDEG) l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est à faire approuver la liste des priorités annuelles à mettre de l'avant pour la planification et le soutien au développement économique sur le territoire de la MRC du Granit, notamment quant aux secteurs d'activités touristiques, culturelles, agroalimentaires, commerciales et industrielles, et ce, dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la liste des priorités annuelles 2019-2020 à mettre de l'avant dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE soit déposée sur le site Internet de la MRC du Granit, la liste des priorités annuelles 2019-2020 dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7

AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

J'annonce aux maires le départ de messieurs Martin Robert et Mohamed Diarra, tous deux agents de développement pour la Société de développement économique du Granit, et ce, d'ici la fin de l'été. J'informe les maires que la SDEG lancera prochainement des appels de candidatures.

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

La prochaine rencontre est prévue le 28 juin 2019.

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

La prochaine rencontre est prévue le 26 juin 2019.

15.2

INTERNET HAUTE VITESSE : PRÉSENTATION DU RAPPORT DE BC2 TACTIQUE

Madame le préfet explique aux maires que le 26 juin prochain le comité fera une recommandation en lien avec la présentation ou non du rapport de BC2 Tactique. Dans ce contexte, je demande aux maires de réserver à leur agenda le 4 juillet prochain en soirée à compter de 19 h pour une éventuelle présentation. Une confirmation sera envoyée par courriel.

15.3

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE DES FINISSANTS 2019 – POLYVALENTE MONTIGNAC

Madame le préfet rappelle la tenue, ce samedi, de la cérémonie protocolaire des finissants et finissantes 2019 de la polyvalente Montignac à compter de 16 h à l'église Ste-Agnès.

15.4

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

Je rappelle aux maires le programme de subvention pour l'obtention de poubelles 2 ou 3 voies. J'ajoute qu'environ 35 unités pourront être subventionnées à 70 % pour les municipalités désireuses d'y participer.

2019-136**DÉPÔT D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit mandate la MRC du Granit pour déposer les demandes d'aide financière pour les municipalités désireuses d'y participer, et ce, dans le cadre de l'appel de projets pour le *Programme de récupération hors foyer* soutenu par Recyc-Québec par l'entremise du Fonds vert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5

COMITÉ DU JURY – ŒUVRE D'ART DE LA RICEMM

Madame France Bisson, préfet-suppléante, qui a assisté à la rencontre du comité de jury, en remplacement de madame le préfet, présente aux maires la maquette de l'œuvre d'art qui a été choisie et qui sera érigée au carrefour giratoire dans la municipalité de Nantes.

2019-137**APPROBATION – ŒUVRE D'ART DE LA RICEMM**

ATTENDU QUE le conseil des maires a accepté, par sa résolution no 2019-108, de signer une entente avec le ministère des Transports du Québec en ce qui a trait à l'installation d'une œuvre d'art rappelant la réserve internationale du ciel étoilé, laquelle sera exposée au carrefour giratoire, dans la municipalité de Nantes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve l'œuvre d'art sélectionnée en ce qui a trait au projet d'une œuvre d'art rappelant la réserve internationale du ciel étoilé, laquelle sera exposée au carrefour giratoire, dans la municipalité de Nantes.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit exige que le granit qui constitue la base de l'œuvre provienne d'une entreprise du territoire, soit de Saint-Sébastien.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à ce que le choix de l'aménagement paysager soit fait de manière à ce que ce dernier nécessite un minimum d'entretien.

QUE les sommes soient prises à même les sommes disponibles au budget Fonds de développement des territoires - projets spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------	-------------------------

16.1

COMPTES À PAYER

2019-138

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mai 2019	44 821,03 \$
-------------------	----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE MAI 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mai 2019. Aucune question n'est posée.

16.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

2019-139

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle a été déposé lors de la séance

du 15 mai 2019;

ATTENDU QUE, tel que prévu à l'article 445 du Code municipal, le conseil adopte le règlement lors d'une séance distincte de celle au cours de laquelle l'avis de motion a été donné et de celle au cours de laquelle le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE, tel que prévu à l'article 445 du Code municipal, des copies du projet ont été mises à la disposition du public, et ce, dans le cadre de l'adoption du règlement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires adopte le RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

NOMINATION DU MINISTRE DES FINANCES - RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

2019-140

MANDAT, MINISTRE DES FINANCES - RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune Municipalité régionale de comté ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une MRC peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette MRC et au nom de celle-ci;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil des maires de la MRC du Granit mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté du Granit.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ

Ce point est reporté.

16.7

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**2019-141****FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme les personnes suivantes pour participer au comité de sélection pour l'embauche d'un responsable de l'évaluation et de l'environnement :

- Madame Sonia Cloutier, directrice générale;
- Madame Marielle Fecteau, préfet;
- Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien;
- Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.8

CONGRÈS DE LA FQM – RÉSERVATION D'UN BLOC DE CHAMBRES

Madame le préfet rappelle aux maires la tenue du congrès de la FQM en septembre prochain. Comme à l'habitude, la MRC a réservé un bloc de chambres et elle demande aux maires de mentionner à la MRC leur présence d'ici le 10 juillet 2019 afin que la MRC puisse relâcher des chambres, s'il y a lieu, et ce, sans pénalité.

16.9

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE JUILLET

Madame le préfet annonce aux maires que les activités dans le cadre de la séance du 10 juillet prochain auront lieu cette année dans la municipalité de Piopolis. Un courriel sera envoyé avec tous les détails entourant cette journée et qui se terminera par la séance du conseil des maires à la salle municipale de Piopolis.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Aucune rencontre du comité n'a eu lieu, il y a cependant eu l'Assemblée générale annuelle.

COBARIC :

Il n'y a aucun développement.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Il n'y a aucun développement.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Il n'y a aucun développement.

Table des MRC de l'Estrie :

Une rencontre est prévue demain.

Ressourcerie du Granit :

Madame le préfet informe les maires que l'Assemblée générale annuelle a eu lieu. Elle fait ensuite un résumé des sujets qui y ont été traités.

Centre universitaire des Appalaches :

Madame le préfet fait un résumé des sujets traités lors de la dernière rencontre.

Comité voie de contournement

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, fait un résumé de quelques développements en lien avec la voie de contournement ferroviaire.

Comité 2025

Il n'y a aucun développement.

18.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que l'AGA d'EDG inc. a eu lieu ce soir avant la séance du conseil des maires.

J'informe les maires que le premier trimestre affiche un rendement de 20,2 % supérieur quant aux revenus et de 20,9 % inférieur quant aux dépenses. Je les informe ensuite que le mois de mai a affiché un rendement de 8,3 % inférieur dû à un arrêt planifié de 2 jours par Hydro-Québec. J'ajoute que les dépenses de mai sont quant à elles de 9,1 % inférieures à ce qui avait été budgété. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 22,9 % au-dessus du budget.

19.0	VARIA
------	-------

Travaux de fermeture des centres Desjardins

À la demande de madame France Bisson, des discussions ont lieu quant aux travaux de Desjardins au niveau de l'actualisation des guichets automatiques dont en résultera certainement la fermeture de certains pour quelques municipalités. Il est mentionné l'importance que les citoyens soient informés via Desjardins dans le cadre de rencontres publiques.

Canadaman/woman

Madame Julie Morin rappelle la tenue du Canadaman/woman le 7 juillet prochain pour lequel 14 municipalités sont impliquées. Elle ajoute que sur le mandat de 3 ans qu'il s'agit de la dernière année.

Salaire des maires

Monsieur Gaby Gendron questionne les maires au sujet d'une demande qu'il a reçue

quant au revenu des maires dans le cadre d'un sondage.

MONSIEUR BERNARD THERRIEN QUITTE (22 h 43)

Plastiques agricoles

Des discussions ont lieu au niveau du lancement de la collecte de plastiques agricoles sur tout le territoire. Des questions sont posées en lien avec le coût pour les conteneurs. Madame le préfet mentionne qu'un montant final pourra être déterminé quand le nombre de conteneurs sera fixé selon la participation.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-142

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 19 juin 2019 soit levée, il est 22 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 19 juin 2019, et ce pour les résolutions 2019-125, 2019-137 et 2019-138.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale